

---

## Levée de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793) et signatures du Président et des secrétaires

Gilbert Romme, Jacques Reverchon, Pierre-Nicholas Philippeaux,  
Augustin Lucie de Frécine, Antoine Christophe Merlin de Thionville, Roger Ducos,  
Joseph Etienne Richard

---

### Citer ce document / Cite this document :

Romme Gilbert, Reverchon Jacques, Philippeaux Pierre-Nicholas, Frécine Augustin Lucie de, Merlin de Thionville Antoine Christophe, Roger Ducos, Richard Joseph Etienne. Levée de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793) et signatures du Président et des secrétaires. In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 411;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39692\\_t1\\_0411\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39692_t1_0411_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

310 liv. 16 s. en argent, en un bon de la poste, du 16 novembre.

La même Société a également envoyé 249 livres en argent, en un bon de la poste, du 18 novembre; mais elle retient 225 livres en assignats pour pareille somme en argent, et elle donne 24 livres.

Le citoyen Dombey a donné un assignat de 50 livres et 96 livres en espèces; en tout, 146 liv.

Le citoyen Royane, procureur syndic du district de Valence, a envoyé une décoration militaire et un brevet.

Un membre a déposé, au nom du comité de surveillance et révolutionnaire de Thouars, 99 jetons d'argent et une plaque de garde-chasse d'un émigré, aussi en argent.

Le citoyen Laurent, représentant du peuple, a envoyé, de la part de plusieurs chirurgiens de l'hôpital de St-Wast d'Arras, une somme de 640 livres en assignats.

Le citoyen Judicis, président de la Société populaire de Martel, a envoyé une décoration militaire et un petit cachet d'argent.

Le conseil général de la commune de Cambrai a envoyé 2 décorations militaires et 2 brevets.

La Société montagnarde de la commune d'Aignan a envoyé, pour les frais de la guerre, 181 liv. 15 s. en papier et 63 livres en numéraire; en tout, 244 liv. 15 s. Plus 3 décorations militaires, 2 plaques en argent, de hausse-col, et un cachet d'argent, 5 cachets de cuivre, et une plaque à fleurs de lys; plus un hausse-col aussi de cuivre (1).

La séance est levée à quatre heures et demie (2).

Signé, ROMME, Président; REVERCHON, PHILIPPEAUX, FRÉCINE, MERLIN (de Thionville), ROGER-DUCOS, RICHARD, secrétaires.

**PIECES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAPPORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAPPORTER A LA SÉANCE DU 10 FRIMAIRE AN II (SAMEDI 30 NOVEMBRE 1793).**

I.

LETTRE DES REPRÉSENTANTS SOUBRANY ET RICHAUD, COMMISSAIRES DE LA CONVENTION PRÈS L'ARMÉE DE LA MOSELLE, PAR LAQUELLE ILS ANNONCENT DIVERS MOUVEMENTS OPÉRÉS PAR CETTE ARMÉE (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 267 à 277.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 278.

(3) La lettre de Soubrany et Richaud n'est pas mentionnée dans le procès-verbal de la séance du 10 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par la plupart des journaux de l'époque.

*Suit le texte de la lettre de Soubrany et Richaud d'après un document des Archives du ministère de la guerre (1).*

*Les représentants du peuple près l'armée de la Moselle, à la Convention nationale.*

« Au quartier général de l'armée de la Moselle, à Deux-Ponts, le 2 frimaire, 2<sup>e</sup> année de la République française, une et indivisible.

« Vous vous avez mandé hier (2) la marche des généraux Amibert et Vincent sur Hombourg et le Carlsberg, sans pouvoir vous apprendre les résultats. Vous les avez sans doute présagés par les succès rapides de l'armée de la Moselle. Les satellites des tyrans ont fui devant les soldats de la liberté et leur ont abandonné les hauteurs de Hombourg et la position redoutable du Carlsberg. Nous avons appris qu'ils ont évacué Bermazens (Pirmazens) où nous croyons qu'ils se réuniront en force pour profiter de tous les avantages que leur donne la nature dans cette position.

« Vous serez sans doute étonnés que les Prussiens nous abandonnent avec cette facilité des postes qui, s'ils eussent été attaqués de front, nous auraient été disputés avec bien de l'avantage et auraient coûté la vie à beaucoup de nos braves défenseurs. Mais l'épreuve qu'ils ont faite le 27 du courage et de l'ardeur des soldats de la République, et la marche combinée des différentes colonnes qui menacent l'ennemi de tous côtés, lui faisant craindre de se voir enveloppé, il est ainsi forcé d'évacuer des postes qui paraissent inattaquables par leur nature.

« On croit que l'armée prussienne s'est retirée à Kaiser-Lautern et dans les environs. Le projet du général était, ce soir, de les y aller chercher; il est à présumer qu'ils voudront disputer cette position qui leur offre de grands moyens de résistance; mais les difficultés qu'elle présente à l'armée de la République seront un triomphe de plus pour les soldats de la patrie, qui brûlent d'exterminer cette horde d'esclaves. Les ennemis une fois chassés de Kaiser-Lautern seront forcés de se retirer dans le Palatinat, d'abandonner les Vosges, et laisseront à l'armée de la Moselle tous les chemins ouverts pour aller au but où tend une expédition aussi heureusement commencée. Nous espérons que l'issue sera couronnée des mêmes succès et que les despotes, chassés d'un territoire qu'ils ont trop longtemps souillé, sentiront enfin l'inutilité de leurs efforts contre des hommes libres, et qui préfèrent la mort à la perte du premier de tous les biens.

« P.-A. SOUBRANY; H<sup>c</sup> RICHAUD.

« P.-S. L. commissaire ordonnateur en chef Archer vous adressera, par le même courrier

(1) *Archives du ministère de la guerre, armées du Rhin et de la Moselle*, carton 2/24.

(2) Voy. ci-dessus, séance du 4 frimaire an II, p. 2, la lettre dont il est question.